



Mes droits chez le dentiste

Par **padbol**, le **22/03/2019** à **01:29**

[smile9]
Bonjour

je suis allée chez le dentiste - pour une consultation dentaire j'ai présenté ma carte vitale ayant des droits cmu et j'ai demandé la feuille de soins - même si je suis pris à 100% - ce qui m'a été refusé

j'ai insisté la personne d'accueil revient avec l'assistante dentaire et elle refuse de me la donner - et dans l'entretien elle me le dit verbalement le coût du soin

la question que je pose est il normal de ne pas avoir la feuille de soins
Merci de votre réponse

Par **Lag0**, le **22/03/2019** à **07:57**

Bonjour,
Vu sur le site ameli.fr :
[citation]A noter

Avec la carte Vitale, vous n'avez plus de feuille de soins papier à remplir et à envoyer. Toutes les informations nécessaires au remboursement de vos soins sont directement transmises par le professionnel de santé à votre caisse d'Assurance Maladie. Pensez à la prendre lors de votre prochaine consultation.

[/citation]

Par **padbol**, le **11/06/2019** à **22:36**

Bonjour

Vous avez un dr dentiste s'est refuse pour la prise de soin dentaire
raisons invoquées
le dr ne veut plus vous recevoir
vous etes incorrecte
vous parlez tres mal ??????????????????
et cela ne fait que 2 passages c'est expeditif leurs histoires

Est il possible de retirer son dossier je ne veux pas qu'il reste actif sur leur terminaux

Merci pour vos reponses

Par **jodelariege**, le **12/06/2019** à **10:17**

bonjour

que veut dire "ne pas rester actif sur les terminaux"?

vous pouvez changer de dentiste...

Par **amajuris**, le **12/06/2019** à **11:43**

c'est toujours les mêmes mésaventures de padbol qui a bien choisi son pseudo mais dont les messages sont souvent incompréhensibles !